

DÉLIBÉRATION 2025 – 26
SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion de collectivités et de groupements au Syndicat mixte au titre de sa compétence en matière d'accompagnement à la valorisation des données publiques

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni en Mairie de Tourmignies, sur convocation en date du douze décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur COULON
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc FOUTRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur TETARD
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Ludovic ROHART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur LEROY
	M. Ghislain TETARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Paule ROUSSELLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur BARTHOLOMEUS
	Mme Marie SANDRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur DUCHESNE
	Mme Anne VANPEENE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur MONNET
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur FOUTRY
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Madame MESSEANNE-GROBELNY
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur TIRMARCHE
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur DAUCHY
Collège Valorisation des données	M. Alain DUCHESNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Christian LEROY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		10	0	14	10

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat, et notamment l'article 4.3 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'accompagnement pour la valorisation des données publiques ;

Vu les annexes 1 et 2 des statuts du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique ;

Vu les délibérations pour l'adhésion au Syndicat mixte au titre de sa compétence « accompagnement pour la valorisation des données publiques » prises par la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et par la Communauté de communes des Sept Vallées ;

Considérant que les assemblées délibérantes de ces collectivités et groupements ont approuvé leur adhésion au Syndicat mixte pour l'exercice de sa compétence en matière d' « Accompagnement pour la valorisation des données publiques » ;

Considérant que, à la suite de l'adhésion de ces collectivités et groupements au Syndicat mixte, ce dernier sera en charge de la mise en œuvre de la compétence sur leurs territoires, en contrepartie d'une contribution financière annuelle des membres aux ressources du Syndicat, fixée par délibération du Comité syndical sur la base des critères fixés par le Syndicat et des missions réalisées par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de sa compétence sur le territoire des membres considérés ;

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion des collectivités et groupements suivants au Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence « accompagnement pour la valorisation des données publiques »

- Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer
- Communauté de communes des Sept Vallées

ARTICLE 2 : APPROUVE les annexes 1 et 2 des statuts conformément aux documents annexés à la présente délibération,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à procéder à la transmission de la délibération aux collectivités et groupements concernés.

Adopté par :

- Voix pour : 20
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 20

Annexes : Annexes 1 et 2 aux statuts du Syndicat mixte

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 059-200039386-20251218-2025_26-DE



Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Signé électroniquement par : Christophe COULON
Date de signature : 26/12/2025
Qualité : Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. COULON'.

M. Christophe COULON

